

Délégation de service public relative à l'exploitation et à la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface – Avenant n°15 relatif à l'aménagement d'une seconde aire de stationnement réservée aux camping-cars avec la Société Vinci Park

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 1^{er} JUILLET DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 juin 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°37), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 27), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°21), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 38), M. MENARD Joël, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°20).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. FALAIZE Hugues (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n°38), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine, Mme SANOKO Barkissa à Mme EMO Céline (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n°1 jusqu'à la question n°20).

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la convention de délégation de service public du stationnement payant, la Ville a confié à Vinci Park, par un avenant n° 10 en date du 8 août 2003, la gestion d'une aire de stationnement des camping-cars située quai de la Marne, à proximité du terminal Transmanche, pour une capacité de 52 emplacements.

Cette aire est régulièrement saturée, notamment les week-ends et pendant la saison estivale, ce qui conduit les camping-caristes à stationner sur d'autres emplacements en centre-ville.

Afin de répondre au besoin des usagers et d'organiser le stationnement des camping-caristes, la Ville souhaite aménager une seconde aire de stationnement des camping-cars sur une partie de l'ancien parking des car-ferries, entre la pelouse est de la plage et la jetée. L'espace disponible sur le domaine communal et sur une partie du Domaine Public Maritime (dossier d'autorisation d'occupation temporaire en cours avec le Syndicat Mixte du Port de Dieppe) permettrait le stationnement de 40 camping-cars.

Le stationnement sur cette aire serait payant, au même prix et dans les mêmes conditions que sur l'autre, bien qu'elle ne dispose pas de services aux usagers tels que vidange ou distribution d'eau potable. En contrepartie, les camping-caristes bénéficieraient d'un emplacement plus central qui justifie les tarifs pratiqués (actuellement 7 € pour 24 h et 14 € pour 48 h, dont la taxe de séjour).

L'aménagement de cette nouvelle aire nécessite au préalable de formaliser l'accord entre la Ville et la société Vinci Park sous la forme d'un avenant n° 15 dont les principaux éléments sont les suivants :

- conception de l'aire par la Ville,
- financement et organisation des travaux sommaires par Vinci Park au moyen des fonds disponibles sur le compte travaux de la délégation,
- installation d'un horodateur par Vinci Park,
- pose de la signalétique par Vinci Park,
- surveillance du stationnement par la Ville,
- collecte et reversement des recettes et de la taxe de séjour par Vinci Park.

Cette répartition des tâches ne modifie pas l'économie de la délégation. Le stationnement sur cette nouvelle aire serait assujéti aux mêmes dispositions contractuelles que le stationnement sur voirie en zone payante ou dans l'actuelle aire de stationnement des camping-cars située quai de la Marne.

Vu :

- les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26 mars 1990 et ses avenants,

Considérant le dispositif envisagé et l'avis formulé par la commission n° 3, réunie le 21 juin dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 15 correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, les propositions ci-dessus, par :

☞ **31 voix « pour »** (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts,),

☞ **8 voix « contre »** (groupe « Dieppe Ensemble », groupe « Centriste », M. Jean-Claude Chauvière – Conseiller Municipal indépendant).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**